



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Association ESIGELEC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association ESIGELEC

Avenue Galilée Technopole du Madrillet 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Association ESIGELEC

Avenue Galilée Technopole du Madrillet 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association ESIGELEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESIGELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "D.1.1 Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les produits de scolarités ainsi que les créances et les produits constatés d'avance s'y rattachant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 27 avril 2021

KPMG SA



Christophe Gachet
Associé

Signature
numérique de
CHRISTOPHE
GACHET



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE COMPTABLE	5
A - Objet social	5
B - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
C - Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	7
2. ACTIVITE 2020	7
2.1. Crise sanitaire de la covid-19	7
2.2. Effectifs étudiants	8
2.3. Réforme de l'apprentissage	8
2.4. Ressources	8
2.5. Charges	9
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
D - Principes et règles comptables	10
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	10
1.1. Changement de méthode comptable	10
1.2. Changements d'estimation	10
1.3. Corrections d'erreurs	10
2. DÉROGATIONS	11
E - Informations relatives au bilan	11
1. BILAN ACTIF	11
1.1. Immobilisations	11
1.2. Amortissement pour dépréciation	12
1.3. Créances	12
1.4. Charges constatées d'avance	13
2. BILAN PASSIF	14
2.1. Fonds propres	14
2.2. Provisions pour risques et charges	15
2.3. Dettes classées par échéance	16
2.4. Produits constatés d'avance	16
2.5. Postes du bilan relatifs à des associations liées	16
F - Informations relatives au compte de résultat	17
1. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	17
2. VENTILATION DU RESULTAT FINANCIER	18
3. VENTILATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	18
4. INTERESSEMENT DES SALARIES	18
5. IMPOTS SUR LES SOCIETES	19
6. VENTILATION DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2020	19
G - Autres informations	19
1. ENGAGEMENT HORS BILAN	19
2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	19

BILAN ACTIF

Au 31/12/2020 en €uros

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 128 219	1 098 014	30 205	31 831	31 831
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 788 009	11 560 921	1 227 088	1 253 006	614 994
Autres immobilisations corporelles					638 012
Immobilisations corporelles en cours	7 173	-	7 173	0	0
Immobilisations financières					
Autres titres immobilisés	181 000		181 000	181 000	181 000
Autres	54 862		54 862	52 614	52 614
Total I	14 189 263	12 658 935	1 500 328	1 518 451	1 518 451
ACTIF CIRCULANT					
Créances					
Avances, acomptes versés sur commandes					11 956
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 642 621	485 378	6 157 243	5 400 564	5 400 564
Autres	1 816 254		1 816 254	1 642 998	1 631 042
Disponibilités	6 363 262		6 363 262	6 084 565	6 084 565
Charges constatées d'avance	246 480		246 480	220 653	220 653
Total II	15 068 617	485 378	14 583 239	13 328 780	13 328 780
TOTAL GENERAL (I + II)	29 227 880	13 144 313	16 083 567	14 847 231	14 847 231

BILAN PASSIF

Au 31/12/2020 en €uros

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			1 062 220
Fonds propres complémentaires	1 062 220	1 062 220	
Fonds propres avec droit de reprise			
Subvention d'investissement affecté à des biens renouvelables			533 372
Fonds propres complémentaires	533 372	533 372	
Réserves			
Réserves Saint Nazaire			284 317
Autres	284 317	284 317	
Report à nouveau	1 286 937	906 915	906 915
Excédent ou déficit de l'exercice	773 937	380 022	380 022
Situation nette (sous total)	2 874 039	2 100 102	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	1 617 397	527 144	527 144
Total I	4 491 436	2 627 246	2 627 246
PROVISIONS			
Provisions pour risques	218 450	218 450	218 450
Provisions pour charges	1 154 304	1 054 823	1 054 823
Total II	1 372 754	1 273 273	1 273 273
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	182 842	182 842
Emprunts et dettes financières diverses	600 605	600 495	600 495
Avances et acomptes reçus			667 229
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	640 830	1 890 028	1 890 028
Dettes fiscales et sociales	1 883 264	1 712 559	1 712 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	1 390 318	1 354 836	687 607
Produits constatés d'avance	5 704 360	5 205 952	5 205 952
Total III	10 219 377	10 946 712	10 946 712
TOTAL GENERAL (I + II + III)	16 083 567	14 847 231	14 847 231

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2020 en €uros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de service (Scolarité et autres recettes d'exploitation)	13 360 869	13 927 031
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 786 983	
Subventions		3 001 637
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	254 759	436 322
Autres produits		
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat		264 225
Autres produits	4 512	15 152
Total I	16 407 123	17 644 367
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 482 868	4 940 794
Aides financières	44 246	
Impôts, taxes et versements assimilés	192 020	171 396
Salaires et traitements	7 044 063	7 175 002
Charges sociales	3 235 943	3 212 052
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	869 865	763 854
Dotations aux provisions	99 481	104 858
Autres charges	165 910	1 201 587
Total II	16 134 396	17 569 543
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	272 727	74 824
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	5 914	
Total III	5 914	11 242
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	2	
Total IV	2	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 912	11 242
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	278 639	86 066
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	302 581	
Total V	302 581	7 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	161	
Sur opérations en capital		
Total VI	161	25
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	302 420	7 175
Intéressement des salariés (VII)	236 106	76 370
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- 428 984	- 363 151
Total des produits (I + III + V)	16 715 618	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 941 681	
EXCEDENT OU DEFICIT	773 937	380 022

ANNEXE COMPTABLE

A - Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet de :

- former les apprenants au travers de l'acquisition des savoirs et savoir-faire techniques, économiques, sociaux et humains reposant sur une solide culture scientifique, en incluant les savoir-être nécessaires à la profession ; et ce par les voies de formation classique (formation sous statut étudiant), formation par l'apprentissage (formation sous statut apprenti), formation continue (formation sous statut stagiaire de la formation professionnelle continue), ou toute autre voie de formation. Les formations dispensées sont celles délivrant le titre d'ingénieur ou d'autres titres reconnus par l'État français. Ces formations peuvent également amener à la délivrance de diplômes d'établissement ou diplômes labellisés,
- promouvoir et organiser les activités de recherche tant académique qu'à vocation industrielle,
- organiser l'action de l'ESIGELEC en tant qu'acteur du développement économique,
- accompagner les entreprises et tout autre organisme qui lui en fait la demande dans le développement de leurs activités en favorisant l'innovation, le transfert de technologie et le développement,
- développer l'activité innovation et action entrepreneurial,
- promouvoir l'image de marque de l'ingénieur,
- promouvoir et organiser le rayonnement international de l'ESIGELEC, tout en restant ouvert à un ensemble de partenaires régionaux et nationaux,
- promouvoir l'enseignement supérieur scientifique et technologique,
- organiser et assurer le fonctionnement de l'ESIGELEC.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

B - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Former et diplômer des ingénieurs, en France et à l'international, au développement et à la maîtrise des Systèmes Intelligents et Connectés, par voie classique, d'apprentissage ou formation continue. Les rendre compétents et autonomes dans les domaines du numérique, des systèmes et de l'énergie, et capables d'exercer dans un monde conjuguant technologie, environnement, relationnel, ouverture internationale. Objectifs corollaires : engagement sociétal (ouverture sociale, égalité, handicap en compte, développement durable), recherche (Equipe d'Accueil).

L'ESIGELEC, opérateur de formation inscrit dans la compétition mondiale, forme des ingénieurs dont le diplôme est accrédité par l'État français. Elle concourt ainsi à une mission de formation aux côtés d'opérateurs publics et privés. En phase avec sa mission de formation, l'ESIGELEC conduit une Recherche créatrice de savoirs et de valeurs. Son positionnement dans le domaine des sciences physiques pour l'ingénieur contribue au développement économique du territoire et de ses entreprises

3 filières diplômantes d'ingénieurs : classique, apprentissage, formation continue.

Formation :

- **Programme ingénieur**, décliné en Cycle Préparatoire Intégré international (CPII) et Cycle Ingénieur : formation généraliste diplômante bac + 5 (25% enseignement général non scientifique avec approches métiers, 55% enseignement scientifique et technologique, 20% dominante) comprenant 5 départements, 15 dominantes technologiques bilingues, 9 approches métiers, apprentissage par problèmes, pédagogie par projet, électifs scientifiques et non scientifiques, 28 cursus bi-diplômants (3 manager, 3 recherche, 22 à l'international), 3 stages dont 1 à l'étranger, anglais (TOEIC 785 points) et 2ème langue obligatoires, cours de français langue étrangère pour étudiants internationaux ou français en difficulté...
- **Programme Master :**
 - 2 masters of science labellisés CGE en partenariat avec l'université de Manipal en Inde (formation : 1 semestre à Manipal et 1 semestre à ESIGELEC de février à juin)
 - 1 Diplôme National de Masters (DNM) en ingénierie des systèmes complexes regroupant 2 parcours (SEE et SI) avec une rentrée en septembre pour 3 semestres ou en février pour 2 semestres.
- **Programme doctoral :**
 - 35 doctorants (dont 11 ont soutenu leur thèse en 2020), 12 HDR
 - formation des ingénieurs à la recherche et par la recherche

Promotion de la recherche et développement économique :

- valorisation du laboratoire de recherche IRSEEM, labellisé Equipe d'Accueil, comprenant : 3 pôles de recherche, 4 plateformes technologiques de haut niveau, 1 service innovation recherche et développement, 1 centre de mesures CEM, 1 banc à rouleaux
- 20 programmes de recherche et innovation dont 4 nouveaux
- recherche fondamentale appliquée et de transfert (robotique, compatibilité électromagnétique, mobilité autonome, véhicule électrique, énergie, santé...) / contrats de recherche et prestations (Transdev, Safran, Leddartech, Volkswagen...)

Rayonnement international :

- 43 visiting professors étrangers (20 pays) dont les interventions ont été en distanciel.
- 95 partenariats internationaux (dont 31 Erasmus+) dans 44 pays (nouveaux accords 2020 : Australie, Brésil)
- Français Langue Etrangère notamment au travers de programmes d'Adaptation Linguistique et Scientifique qui préparent à l'entrée dans le programme ingénieur
- actions volontaristes pour l'ouverture internationale, les échanges interculturels et la promotion de la mobilité sortante à l'étranger : Semaine de l'international, Forum de la mobilité internationale, #ErasmusDays...
- aides à la mobilité internationale : bourse double diplôme, gratuité "FLY with ESIGELEC"
- 10 programmes partiellement délocalisés (au Bénin, au Cameroun, au Sénégal, en Chine, en Inde, en Biélorussie et au Sri-Lanka)
- activités de recrutement, de partenariat et de représentation : bureaux permanents à Shanghai et à Bangalore
- classe d'adaptation conjointe à Shanghai et classe ESIGELEC ouverte dans 6 lycées chinois

C - Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a été caractérisé par le fait d'importance significative suivant :

— la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

2. ACTIVITE 2020

Le résultat net de l'exercice est de 774 k€. Les produits d'exploitation, de 16 407 k€, proviennent pour 74 % des frais de scolarité ingénieurs, et pour 17 % des subventions.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16 134 k€ composés à 65 % de charges de personnel et 28 % de charges externes.

2.1. Crise sanitaire de la covid-19

Réactive au consignes changeantes de protection sanitaire, l'ESIGELEC s'est adaptée à de multiples difficultés organisationnelles et sociales tout au long de l'année 2020 (bascule massive en activité distancielle et généralisation du télétravail, perturbation des recrutements nationaux et internationaux, baisse des activités de recherche et transfert, soutien social, psychologique et matériel des étudiants, maintien des salaires...). Les surcoûts et pertes identifiés sont :

- maintien des salaires à 100 % pendant chômage partiel (environ 30 personnes du 17/03 au 11/05). Les dispositifs de l'État et une contribution des salariés à l'effort de la Nation en RTT et jours de congés ont permis à l'ESIGELEC de garantir les salaires nets
- masques, gel, société de nettoyage : 25 k€, et équipements numériques tels que tableaux interactifs, micro-cravates, tablettes, ordinateurs portables : 70 k€
- visioconférence à partir du Charliat, retransmission de l'amphi Charliat vers les autres amphithéâtres...
- annulation de toutes les écoles d'hiver et de printemps : 230 k€ de chiffre d'affaires
- ralentissement de l'activité contractuelle privée en R&D
- bascule en téléenseignement du semestre complet pour des étudiants chinois initialement prévu à partir du mois de mars
- impact modéré sur l'effectif des étudiants internationaux en raison de la source partenariale de recrutement (CPC, préparation en classe spécifique dès le lycée)
- fragilisation de l'ambition de 150 apprentis (120 en 1ère année et 30 en 2ème année) en raison des difficultés économiques qui inciteront les entreprises à adapter leur demande
- intervention pédagogique des visiting professors en distancielle

2.2. Effectifs étudiants

	Effectifs à la rentrée 2019-2020					
	nombre étudiants		apprentis		contrats pro	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
CPII						
1 ^{ère} année	191	159				
2 nd e année	130	164				
CYCLE INGE						
1 ^{ère} année	400	353	83	101		
2 ^{ème} année	308	299	126	112		
3 ^{ème} année	215	185	110	117	69	66
Masters	70	105				
Doctorants	33	35				

L'effectif moyen du cycle ingénieur est de 1 252 élèves en 2020 contre 1215 en 2019.

L'effectif moyen du CPII baisse de 25 entre 2019 (340 étudiants) et 2020 (315 étudiants).

Le nombre d'étudiants en première année de classe préparatoire passe de 128 en septembre 2019 à 191 en septembre 2020. Le faible recrutement en 2019 se répercute sur les effectifs de 2^{ème} année en septembre 2020.

2.3. Réforme de l'apprentissage

Les entreprises ont l'obligation de verser 13 % de leur taxe d'apprentissage à une ou plusieurs écoles habilitées et 87 % à l'OPCO de leur branche. En 2020, l'ESIGELEC est habilitée à percevoir directement le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage et à délivrer un reçu libérateur.

Ouverture en juin 2020 par l'ESIGELEC d'un CFA en son nom propre et en son sein.

L'année 2020 est marquée par la cohabitation de 2 CFA :

- CFA ESIGELEC : 83 apprentis ont été accueillis en 1^{ère} année et 29 nouveaux contrats ont été signés en 2^{ème} année, à la rentrée 2020.
- Le CFA ESCMT continue de gérer les apprentis dont il avait la charge jusqu'à présent et ce jusqu'à épuisement du stock, soit jusqu'en 2022 inclus.

Cette réforme prévoit que le niveau de financement est déterminé par la branche (après recommandation de France Compétences) et est versé par l'OPCO dont dépend l'employeur de l'apprenti.

Une transition est prévue pour les contrats en stock au 1^{er} janvier 2020 :

- pour les contrats conclus avant le 01/09/2019 : prise en charge au coût préfecture soit 12 k€ (jusqu'au terme du contrat)
- pour les contrats conclus entre le 01/09/2019 et 31/12/2019 : coût préfecture jusqu'en juillet 2020 puis un coût OPCO
- les contrats conclus après le 01/01/2020 : prise en charge aux coûts fixés par la branche

La gestion administrative des apprentis dont la facturation aux OPCO est sous-traitée à l'ADESCAN

2.4. Ressources

Filière classique : 6 182 k€

Le coût moyen annuel de facturation a augmenté de 150 €/an/étudiant du cycle ingénieur, passant de 7 013 € en 2019 à 7 163 € en 2020.

	Frais de scolarité 2019 / 2020	Frais de scolarité 2020 / 2021
Cycle ingénieur 1 ^{ère} année	7 220 €	7 300 €
Cycle ingénieur 2 ^{ème} année	7 068 €	7 300 €
Cycle ingénieur 3 ^{ème} année	7 068 €	7 144 €

Cycle Préparatoire Intégré International : 1 429 k€

Le coût moyen annuel de facturation a augmenté de 417 €/an/étudiant, passant de 4 119 € en 2019 à 4 536 € en 2020.

	Frais de scolarité 2019 / 2020		Frais de scolarité 2020 / 2021	
	Non boursiers	Boursiers	Non boursiers	Boursiers
CPII 1 ^{er} année	4 996 €	3 746 €	5 050 €	3 790 €
CPII 2 ^{ème} année	4 150 €	3 120 €	5 050 €	3 790 €

Apprentissage : 3 738 k€

Le coût net de financement d'un apprenti passe de 9 088 € en 2019 à 11 705 € en 2020. Cette forte hausse est conjoncturelle, en raison de la réforme.

Contrats de professionnalisation : 616 k€. 560 h de formation au tarif standard de 19 €/heure.

Filière internationale : 227 k€

Programme d'Adaptation Linguistique et Scientifique de 2, 6 ou 12 mois permettant d'intégrer le cycle ingénieur ou la classe préparatoire de l'école ou d'une école partenaire

Masters : 346 k€

- Diplômes Nationaux Masters (DNM) sont à 15 450 € pour quatre semestres et 12 050 € pour trois semestres
- Masters of Science label CGE : Master AES (Automotive Embedded Systems) conjoint Manipal Institute of Technology : le tarif est de 5 600 € pour le semestre réalisé à ESIGELEC

Contrats de recherche et transfert privés : 534 k€

Subventions :

- MESRI : la subvention ministérielle est stable à 874 k€
- CCI Rouen Métropole : En 2020, la CCI RM a versé une subvention de 75 k€ pour octroyer des dégrèvements de frais de scolarité aux étudiants en difficulté financière
- Subventions de fonctionnement dans le cadre de programmes de recherche : 1 171 k€
- RIN Action Sup : financement régional inscrit dans une logique triennale de 250 k€ / an en 2019, 2020 et 2021. La subvention de fonctionnement 2020 s'élève à 92 k€
- Collecte du 13 % de la taxe d'apprentissage : 514 k€

2.5. Charges

La forte diminution des charges externes de -9,3 %, soit - 458 k€ par rapport à 2019, s'explique principalement par :

- la crise sanitaire, certaines dépenses n'ayant pas eu lieu (frais de missions et déplacements, locations de véhicule, réduction du nombre de copie, baisse des fluides)
- la renégociation des contrats de location de photocopieurs

Ces économies compensent très largement les dépenses spécifiques liées à cette pandémie, une augmentation des honoraires liées au projet de construction d'un nouveau bâtiment, la sous-traitance de la gestion administrative des apprentis.

La baisse des charges de personnel est de - 0,81 % soit - 86 k€. Cette baisse intègre la variation des taxes assises sur les salaires présentée dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Intéressement :

Comptabilisation d'un intéressement de 236 k€ conformément à l'accord d'intéressement 2019-2021.

Crédit Impôt Recherche : 429 k€

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, il est très difficile pour notre association d'évaluer avec précision quelles seront les conséquences sur ses comptes annuels pour les exercices à venir.

D - Principes et règles comptables

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

1.1. Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement. Les montants de l'exercice précédent sont présentés à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

Les postes du bilan sont principalement impactés par le changement de présentation, ainsi afin d'améliorer la lecture des comptes, l'actif et le passif du bilan sont présentés sous trois colonnes :

- « Exercice 2020 (selon ANC 2018-06) » : Soldes des postes des états financiers au 31/12/2020 par application du règlement ANC 2018-06
- « Exercice 2019 (selon ANC 2018-06) » : Soldes des postes des états financiers au 31/12/2019 par application du règlement ANC 2018-06
- « Exercice 2019 (selon CRC 1999-01) » : Soldes des postes des états financiers au 31/12/2019 par application du règlement CRC 1999-01

Les principaux impacts du changement de méthode sont décrits dans les notes :

- D.2.1.1 – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES
- D.2.1.2 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- E.1 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

1.2. Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Concernant la modalité de comptabilisation en produits des subventions d'exploitation, le montant des produits de subvention comptabilisés sur l'exercice est évalué en fonction des dépenses engagées au prorata du montant financé dans la convention.

1.3. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

2. DÉROGATIONS

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

E - Informations relatives au bilan

1. BILAN ACTIF

1.1. Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles			1 264 k€
Logiciels	VNC	30 k€	
Matériel	VNC	514 k€	
Agencement	VNC	171 k€	
Matériel transport, bureau et informatique	VNC	542 k€	
Immobilisations en cours		7 k€	
Immobilisations financières			236 k€
Autres titres		181 k€	
Cautions		55 k€	

Principales variations de l'exercice

Les sommes investies au cours de l'exercice s'élèvent à 673 k€ soit 27 k€ d'acquisitions incorporelles, 644 k€ d'acquisitions corporelles, et 2 k€ d'acquisitions financières.

Les sorties d'immobilisations ont été de 19 k€ dont 19 k€ d'immobilisations corporelles.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
				Acquisitions créations et virements de poste à poste
Incorp.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I	1 101 498		26 721
Corporelles	Installations techn. matériel et outillage industriels	8 447 425		254 877
	Autres immo. corporelles			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 958 178		13 241
	Matériel de transport	178 254		23 617
	Matériel de bureau et mobilier informatique	1 586 441		345 106
	Immobilisations corporelles en cours			7 173
	TOTAL II	12 170 298		644 014
Financières	Autres titres immobilisés	181 000		
	Prêts et autres immobilisations financières	52 614		2 349
	TOTAL III	233 614		2 349
TOTAL GENERAL (I + II + III)		13 505 410		673 084
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions	Valeur brute des immobilisations de la fin de l'exercice	
		Par cessions à des tiers ou mises hors services		
Incorp.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I		1 128 219	
Corporelles	Installations techn., matériel et outillage industriels		8 702 302	
	Autres immo. corporelles			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		1 971 419	
	Matériel de transport	19 130	182 741	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		1 931 547	
	Immobilisations corporelles en cours		7 173	
	TOTAL II	19 130	12 795 182	
Financières	Autres titres immobilisés		181 000	
	Prêts et autres immobilisations financières	100	54 863	
	TOTAL III	100	235 863	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		19 230	14 159 264	

1.2. Amortissement pour dépréciation

Les modes et taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel informatique	Linéaire	2 à 4 ans
Installations tech. Matériel et outillage	Linéaire	6 ans
Agencements	Linéaire	12 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	10 ans

CADRE A		Situation des mouvements de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL I		1 069 667	28 347		1 098 014
Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 832 431	477 169	121 765	8 187 835
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 744 440	55 795		1 800 235
	Matériel de transport	97 883	23 924	19 130	102 676
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 242 540	228 820	1 185	1 470 175
TOTAL II		10 917 293	785 707	142 080	11 560 921
TOTAL GENERAL (I + II)		11 986 960	814 054	142 080	12 658 935

1.3. Créances

Clients et comptes rattachés

Créances élèves	3 116 k€
Créances apprentissage dont CFA ESCMT	1 757 k€
Créances contrats professionnalisation	447 k€
Créances cycle Fontanet	52 k€
Créances autres clients	30 k€
Créances entreprises FPC	6 k€
Créances clients prestations et contrat de recherche	146 k€
Créances factures à établir	496 k€

Créances à -1 an 6 050 k€

Créances douteuses à +1 an 593 k€

TOTAL **6 643 k€**

Actif circulant classement par échéance

L'exigibilité des créances de l'actif est inférieure à un an.

Modalités de dépréciation des créances

La dépréciation est évaluée en fonction des perspectives de recouvrement selon les modalités suivantes :

- pour les élèves exclus ou démissionnaires : 100 % la 1^{ère} année
- pour les élèves ayant interrompu leur cursus : 50 % la 1^{ère} pour un étudiant de 3^{ème} année ou 75 % la 1^{ère} année pour les étudiants de 1^{ère} ou 2^{ème} année, puis 100 % l'année suivante
- pour les élèves ayant terminé leurs cursus : 50 % la 1^{ère} année, 75 % la 2^{ème}, et 100 % la 3^{ème} année

Autres créances

Le montant des autres créances se décompose de la manière suivante :

Subvention à recevoir	1 303 k€
État - créance sur CIR	420 k€
État - TVA déductible	28 k€
Divers	27 k€
Produits à recevoir	15 k€
Avances et acomptes versés	10 k€
Fournisseurs avoirs à recevoir	8 k€
Avances faites aux associations d'élèves	5 k€
TOTAL	1 816 k€

Elles sont toutes à échéance à moins d'un an.

1.4. Charges constatées d'avance

Licences	67 k€
Locations	60 k€
Maintenance	48 k€
Salons étudiants, Brochures	45 k€
Cotisations	13 k€
Divers	13 k€
TOTAL	246 k€

2. BILAN PASSIF

2.1. Fonds propres

2.1.1. Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE			AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
	EN K€	Montant global avant règlements n°2018-06	Impact règlement (s) n°2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise							-
Fonds propres sans droit de reprise (matériel Madrillet)	533	- 533	-				-
Fonds Propres ESIGELEC	153	- 153	-				-
Fonds Propres IRSEEM	76	- 76	-				-
Fonds Propres avec droit de reprise	300	- 300	-				-
Fonds Propres complémentaires		1 062	1 062				1 062
Fonds propres avec droit de reprise							-
Subvention d'investissement affecté à des biens renouvelables	533	533	-				-
Fonds Propres complémentaires	-	- 533	533				533
Réserves							-
Réserves Saint Nazaire	284	284	-				-
Autres		284	284				284
Report à nouveau	907	-	907	380			1 287
Excédent ou déficit de l'exercice	380	-	380	380	774		774
Situation nette (sous-total)	2 100	-	2 100	-	774	-	2 874
Subventions d'investissement	527	-	527		1 090		1 617
TOTAL	2 627	-	2 627	-	1 864	-	4 491

Le résultat de l'exercice 2019 de 380 k€ a été affecté par l'assemblée générale du 28 avril 2020 au compte report à nouveau.

2.1.2. Subventions investissement

Il s'agit de subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir du matériel.

Année	Subventions d'investissements	Apports	TOTAL
<2005		100 548	100 548
2005	472 927		472 927
2006	605 607		605 607
2007	200 157		200 157
2008	192 140		192 140
2009	392 699		392 699
2010	352 734		352 734
2011	336 979		336 979
2012	3 137 398		3 137 398
2013	475 284		475 284
2014	120 594		120 594
2015	83 137	4 532	87 669
2016	49 536		49 536
2017	64 037		64 037
2018	247 322		247 322
2019	298 218		298 218
2020	1 385 787		1 385 787
TOTAL	8 414 556	105 080	8 519 636

Modalités d'échelonnement :

Ces subventions sont qualifiées par l'association non renouvelables par l'organisme. Elles sont rapportées au résultat sur plusieurs exercices, la durée d'échelonnement correspond à la durée d'amortissement du bien financé.

Montant rapporté au titre de l'exercice 2020 296 k€
Montant restant à rapporter au titre des exercices futurs 1 617 k€

À la suite de l'application du règlement ANC n°2018-06, les quotes-parts de subvention virées au résultat sont désormais comptabilisés au résultat exceptionnel dans le poste "Produits Exceptionnels - Sur opération en capital" – Montant 2020 : 295 k€. Au 31/12/2019, la quote-part correspondante était intégrée au résultat d'exploitation dans le poste "Autres Produits" - Montant 2019 : 264 k€.

2.2. Provisions pour risques et charges

en k€	Montant au début de l'exercice	Apport	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Repris par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	960		95				1 055
Provisions pour médailles du travail	95		4				99
Provisions pour risques	218						218
Provisions pour perte sur marché	0						0
TOTAL	1 273		99		-		1 372

Engagement pris en matière de retraite

Conformément à la recommandation CRC 2003 R 01 du CNC, nous précisons que le montant des droits qui seraient dus au titre de l'indemnité de départ à la retraite a été évalué selon les critères suivants :

- l'engagement chiffré concerne uniquement le personnel en CDI
- départ à l'initiative du salarié
- le taux d'actualisation = 0.34 %
- le départ à la retraite de 65 ans à 67 ans en fonction de l'année de naissance
- un turnover faible
- et la table de mortalité 2019 de l'INSEE

Une provision pour charges est constituée. Elle couvre la totalité des engagements en matière de retraite, charges sociales incluses.

L'application de ces critères conduit à une évaluation de l'engagement pour un montant de 1 055 k€, charges sociales et fiscales incluses.

Provisions pour médailles du travail

En application de la recommandation CRC 2003 R 01 du CNC, notre association a évalué et comptabilisé sous forme de provision son engagement en matière de médailles du travail. La provision pour médailles du travail a été évaluée en fonction du montant habituellement versé, en tenant compte des paramètres retenus suivants :

- l'engagement chiffré concerne uniquement le personnel en CDI
- une gratification de 1 380 € est versée après 20 ans et 30 ans d'ancienneté à l'ESIGELEC
- une probabilité de demande à 100 %
- le taux d'actualisation = 0.34 %
- un turnover faible
- et la table de mortalité 2019 de l'INSEE

L'application de ces critères conduit à une provision pour médailles du travail à 99 k€ au 31/12/2020.

2.3. Dettes classées par échéance

Dettes financières	
Dépôts reçus	1 k€
Emprunt et dettes financières	600 k€
	<hr/>
SOUS-TOTAL	601 k€

Il s'agit d'une avance en compte courant d'un montant de 600 k€ consentie par la CCI en décembre 2011 (200 k€) et décembre 2012 (400 k€).

Dettes diverses	
Dettes fiscales et sociales	1 883 k€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641 k€
Autres dettes dont :	1 390 k€
• Avances et acomptes reçus sur frais de scolarité	511 k€
• Subventions d'investissement perçues d'avance	401 k€
• Subventions à reverser	102 k€
• Autres dettes	376 k€
	<hr/>
SOUS-TOTAL	3 914 k€

Ces dettes sont exigibles avant 1 an au plus.

2.4. Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre les produits facturés d'avance sur les frais de scolarité ainsi que des contrats de recherche.

Composition des produits constatés d'avance

Frais de scolarité ingénieurs	4 442 k€
Frais de scolarité CPII	1 020 k€
Cordées	99 k€
Frais de scolarité Masters	74 k€
Frais de scolarité ALS	22 k€
TOEIC session 2020	7 k€
	<hr/>
Encadrement thèses, Chaire de recherche	40 k€
	<hr/>
TOTAL	5 704 k€

2.5. Postes du bilan relatifs à des associations liées

	CCIR	CFA ESCMT
Clients		1 729 k€
Fournisseurs		0
Apport fonds associatif	(300 k€)	
Compte courant	(600 k€)	

En séance plénière du 8 décembre 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie a décidé d'accompagner financièrement l'ESIGELEC (ex-IRSEEM) à hauteur de 300 000 € et 200 000 € sous forme de prêt avec faculté de remboursement dans les 5 ans soit un total de 500 000 €.

Sur l'exercice 2012, la CCI Seine Mer Normandie a accordé une avance supplémentaire en compte courant de 400 k€ sous forme de prêt avec faculté de remboursement dans les 5 ans.

F - Informations relatives au compte de résultat

1. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Ventilation des produits d'exploitation	16 407 k€
Poste « Vente de prestations de service »	13 361 k€
Programme Ingénieurs	12 135 k€
Programme ingénieurs filière classique	6 182 k€
<i>Scolarité</i>	6 208 k€
<i>Remise sur scolarité</i>	- 26 k€
Programme ingénieurs filière apprentissage	3 738 k€
Scolarité CPII	1 429 k€
Contrats de professionnalisation	616 k€
<i>Facturation hors remise</i>	632 k€
<i>Remise</i>	- 16 k€
Filière internationale : programmes ALS	227 k€
Scolarités Fontanet	68 k€
Dégrèvement	- 125 k€
Programme Masters	346 k€
Scolarités masters (hors remise)	382 k€
Remise sur scolarité	- 36 k€
Formation professionnelle continue	13 k€
Produits accessoires et divers (location, produits divers...)	332 k€
Locations diverses	21 k€
Programmes courts	32 k€
Frais de dossier (toutes filières)	86 k€
Frais de recrutement ALS	151 k€
Concours (ingénieur et CPII) + stage rentré CPII	42 k€
Contrat de recherche et transfert	535 k€
Poste « Concours publics et subventions d'exploitation »	2 787 k€
Subvention recherche et pédagogie	1 324 k€
Subvention du MENESR	874 k€
Taxe apprentissage	514 k€
Subvention CCI de Rouen	75 k€
<p>Suite à l'application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice, les produits présentés dans les postes « Subventions » à la clôture 2019 ont été reclassés dans le poste « Concours Public et subvention d'exploitation » au 31/12/2020.</p>	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, et transfert de charges	255 k€
Autres produits	5 k€

Ventilation des charges d'exploitation **16 134 k€**

Autres achats et charges externes	4 483 k€
Loyers bâtiments	1 687 k€
Honoraires et commissions	658 k€
Entretien et maintenance des locaux	570 k€
Frais de communication	336 k€
Achats fournitures et petit matériel	323 k€
Eau, gaz, électricité...	251 k€
Déplacements et missions	182 k€
Subventions élèves, cotisations, contributions	132 k€
Téléphone, affranchissement, internet	99 k€
Location matériel	60 k€
Sous-traitance	53 k€
Documentation	37 k€
Assurance	34 k€
Frais de concours	25 k€
Personnel intérimaire	19 k€
Frais bancaires	17 k€

Aides financières **44 k€**

Impôts et taxes **192 k€**
Taxes sur masse salariale 189 k€
Autres taxes 3k€

Charges de personnel **10 280 k€**
Salaires et traitements 7 044 k€
Charges sociales 3 236 k€

Dotations d'exploitation (amortissements, dépréciation créances) **870 k€**

Provision pour risques et charges **99 k€**

Autres charges **166 k€**

2. VENTILATION DU RESULTAT FINANCIER

Produits financiers **6 k€** **6 k€**
Autres intérêts et produits assimilés 6 k€

Charges financières **0 k€**
Intérêts 0 k€

3. VENTILATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels sur opérations en capital **303 k€** **303 k€**
Quote-part de subvention 295 k€
Produits de cession 8 k€

Suite à l'application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice, les produits présentés dans les postes "Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat" à la clôture 2019 ont été reclassé dans le poste « Produits exceptionnels sur opération en capital » au 31/12/2020.

4. INTERESSEMENT DES SALARIES

236 k€

5. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Crédit Impôt Recherche

- 429 k€
- 429 k€

6. VENTILATION DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2020

	2019	2020
Salariés (effectifs présents au 31/12/N)	139	142
Enseignants chercheurs	56	62
Chercheurs	11	12
Doctorants	4	1
Administratifs	68	67
<i>ETP année N</i>	136,09	138,00
Prestataires (effectifs présents sur N)	372	333
Enseignants (salariés et non salariés)	268	256
Formateurs langues	43	32
Surveillants et étudiants.	61	45

G - Autres informations

1. ENGAGEMENT HORS BILAN

Contributions volontaires : NEANT.
Autres engagements donnés : NEANT.
Autres engagements reçus : NEANT.

2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'ensemble des membres du conseil d'administration sont bénévoles et ne perçoivent à ce titre aucune rémunération.
Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 326 416 € en 2020.

◆◆◆

